

PROVINCE DU RUANDA URUNDI.  
RESIDENCE DU RUANDA.  
N° 1210/F.M.S.

Kigali, le 5 Juin 1928.

RUHENERI  
24060

ORDRE DE SERVICE.  
MESSIEURS LES DELEGUES,

331/F.M.S.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous copie de mon ordre de service N°1673/F.M.S. du 13 Novembre 1926 dont les prescriptions sont continuellement perdues de vue par certains délégués.

Cette faute ne peut provenir que d'une mauvaise <sup>méthode</sup> de classement. Il est cependant si simple de coller au début des registres tels par exemple que T.F. et livre de caisse des Tribunaux indigènes une copie des instructions générales à appliquer.

Pour le Résident du Ruanda en route.  
Le Commissaire de District-Adjoint.  
O.Coubeau.

*O. Coubeau*

-X-X-X-X-X-X-X-X-X-

COPIE.

N° 1673/F.M.S.

Kigali, le 13 Novembre 1926.

ORDRE DE SERVICE.  
MESSIEURS LES DELEGUES,

J'ai l'honneur de vous prier de porter la modification suivante au 6<sup>e</sup> alinéa de mon O.S.N° 571/Org.1 du 4 mai 1926.  
" L'envoi de fonds sera effectué par mandat ou chèque établi au nom de la Banque du Congo Belge(frais à porter au livre de caisse du tribunal) et me sera adresse comme précédemment".

Pour le Résident en route.  
L'Adjoint.

(sé) DELSAUX.